



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAITRISE D'ŒUVRE

--ooOoo--

**DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

Service de la sylviculture de l'eau
et de la lutte contre l'érosion

9 route des Artifices
Baie de la Moselle, BP L1
98849 NOUMÉA
Tél. (687) 20 38 00
ddr.contact@province-sud.nc

MAITRISE D'OUVRAGE

--ooOoo--

PROVINCE SUD

**ETUDES DE DEFINITION D'UN PROJET D'HYDRAULIQUE AGRICOLE
PORTANT SUR LA CREATION D'UN RESEAU D'EAU BRUTE SUR LA
COMMUNE DE BOULOUPARIS EN PROVINCE SUD**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

mars 2019

SOMMAIRE

1 - Objet de la consultation et phasage	2
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 Mode d'appel à concurrence	3
2.2 Maîtrise d'ouvrage et pilotage	3
2.3 Délai d'exécution	3
2.4 Délai de validité des offres	4
2.5 Variantes	4
2.6 Etablissement des prix	4
2.8 Modifications de détail au présent dossier de consultation	4
2.9 Sous-traitance	4
3 - Contenu des offres	4
3.1 Dossier administratif.....	4
3.2 Dossier technique et financier	6
3.3 Indications pour l'établissement de l'offre financière	7
4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	7
5 - Critères de jugement des offres	7
6 - Visite de terrain	8
7 - Renseignements complémentaires	8
8 - Documents joints	8

1 - Objet de la consultation et phasage

L'objet de la consultation est la réalisation de prestations d'étude d'avant-projet détaillé (APD) et les dossiers de consultation des entreprises (DCE) qui s'y rattachent portant sur le projet d'hydraulique agricole à partir d'un réseau d'eau brute desservant dans le cadre d'une première tranche, un périmètre de l'ordre de 350 ha de terres agricoles. La consultation prévoit également l'assistance à futurs contrats de travaux et un complément d'étude au niveau avant-projet sommaire d'une retenue collinaire pré-identifiée sur le secteur. L'ensemble de ces missions élémentaires d'études sont à rédiger sur la base de l'avant-projet sommaire déjà validé par le maître d'ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par le service de la Direction du Développement Rural (DDR) de la province Sud.

La mission se déroulera selon les étapes suivantes :

Phase APD : A partir du scénario de l'avant-projet sommaire (APS) retenu par le maître d'ouvrage, rédaction de l'avant-projet détaillé (APD). Sur la base du mémoire explicatif, des plans et des éléments graphiques validés, le prestataire établira, les éléments nécessaires à l'élaboration du dossier APD ; à savoir :

- Plans Techniques et notices descriptives précisant, la nature et les caractéristiques des ouvrages ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour l'ensemble des travaux.
- Estimatif prévisionnel du coût des travaux et du prix de l'eau actualisé.

Phase DCE : production des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE)

Cette phase débutera par la prise de connaissance des différentes observations de la maîtrise d'ouvrage sur l'APD. Sur la base de l'APD validé, le prestataire procédera :

- aux modifications et mise à jour des Plans Techniques
- à la rédaction de l'ensemble des pièces des consultations pour l'ensemble des lots concernés (avec notamment les avis d'appel d'offres, le règlement particulier des appel d'offres, les cahiers des clauses administratives et techniques (CCAP et CCTP), les bordereaux des prix unitaires, le canevas des devis estimatifs à soumettre aux entreprises, les dossiers des pièces techniques et plans divers)
- à la mise à jour de l'estimation du coût des travaux en intégrant l'incidence des évolutions du projet et des options éventuelles.

Phase ACT : Assistance à Contrat de Travaux (ACT)

En phase de consultation des entreprises, le prestataire apportera son aide au Maître d'Ouvrage pour répondre aux questions des entreprises, analyser les offres reçues, vérifier la conformité envers le DCE et déterminer les qualités techniques et économiques des propositions.

Le Prestataire participera à la mise au point de l'offre retenue permettant la passation des contrats de travaux. Il assistera le maître d'ouvrage pour d'éventuelles négociations à apporter si nécessaire.

Mission Complément d'étude relative à la création d'une retenue collinaire : En complément de éléments de missions vus plus haut, la consultation portera également sur la faisabilité de la retenue collinaire identifiée sur la propriété SCA Déama avec les précisions à apporter à un niveau APS en matière de géotechnique, topographie, hydraulique et de dimensionnement de l'emprise de l'assise à acquérir y compris les ouvrages de protection du futur stockage (notamment évacuateur de crue). Cette mission est indépendante des phases précédentes et peut être menée de façon concomitante dès la phase APD.

2 - Conditions de la consultation

2.1 Mode d'appel à concurrence

La présente étude fait l'objet d'une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés dans l'étude et la conception de réseaux d'eaux brute.

Il est recommandé aux bureaux d'études soumissionnaires ne disposant pas d'implantation en Nouvelle-Calédonie de constituer un groupement avec un bureau d'études local pour candidater afin d'apporter des garanties en termes de réactivité, de connaissance du contexte et de références locales. Il sera tenu compte des propositions faites par les candidats en ce sens dans le jugement des offres. Afin de faciliter la gestion administrative et comptable de la convention qui sera passée avec l'éventuel groupement retenu, il est conseillé que le bureau d'études mandataire du groupement soit implanté en Nouvelle-Calédonie.

2.2 Maîtrise d'ouvrage et pilotage

La province Sud de la Nouvelle-Calédonie assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La Direction du Développement Rural de la province Sud assure la maîtrise d'œuvre au travers de son Service de la Sylviculture, de l'Eau et de la Lutte contre l'Erosion.

Le comité de pilotage interne DDR se réserve le droit de cibler ou de réorienter les prestations si le besoin s'en ressentait.

2.3 Délai d'exécution

Chaque élément de phase ou de mission est affectée d'un délai laissé à l'initiative des candidats. Toutefois :

- Le délai total de l'étude ne pourra pas dépasser un "délai plafond" de six (6) mois.
- Le délai total des deux premières missions APD et DCE ne pourra pas excéder trois (3) mois.
- L'étude complémentaire relative à la retenue collinaire est indépendante des autres missions et devra s'inscrire dans le délai plafond.
- Le délai de la sous-phase ACT d'analyse des offres sera inférieure à 15 jours à compter des dates de réception des offres des entreprises
- Le délai de la sous-phase ACT de préparation des marchés sera inférieure à 15 jours à compter de la remise des offres des candidats retenus par la CAO.

Le Cahier des Charges joint **précise les modalités de mise en œuvre des délais**. En particulier le délai de phase APD sera suspendu d'office à la date de la remise par le soumissionnaire du rapport de fin de phase d'avant-projet détaillé. De même le délai de phase DCE sera suspendu dès réception du rapport de phase de Dossiers de Consultation des Entreprises.

Le délai sera également suspendu et repris par ordre de service, en cas de non disponibilité immédiate des données nécessaires à l'établissement de chacune de ces missions élémentaires.

2.4 Délai de validité des offres

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant un délai de QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS calendaires à compter de la date de clôture de remise des offres.

2.5 Variantes

En tout état de cause, les Soumissionnaires sont tenus de présenter une proposition de base entièrement conforme au dossier de consultation. Toute soumission ne comportant pas une telle proposition sera systématiquement rejetée.

Des variantes peuvent être proposées à condition d'être justifiées sur le plan technique et/ou financier en supplément des prestations fixées dans le Cahier des Charges, à condition de respecter les contraintes et exigences de la mission.

Les variantes éventuelles seront présentées obligatoirement en **annexe** de la proposition de base conforme au dossier de consultation.

Pour chaque option proposée, le soumissionnaire fournira un descriptif de la mission ainsi qu'un détail du prix selon les différentes phases d'études et les délais supplémentaires éventuellement associés à cette prestation.

2.6 Etablissement des prix

Tous les prix seront exprimés en **Francs Pacifique (F CFP ou XPF)**. Le cahier des charges précise les modalités d'établissement des prix. La taxe générale à appliquer au niveau des services est de 6% du montant hors taxe (Taxe Générale à la Consommation).

2.8 Modifications de détail au présent dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 Sous-traitance

Les sous-traitants sont autorisés. Ils devront être déclarés au stade de la consultation.

3 - Contenu des offres

Le soumissionnaire doit fournir les pièces ci-dessous en un seul exemplaire. Elles seront présentées en deux dossiers distincts : un dossier administratif et un autre technique et financier dont les contenus sont précisés ci-après.

3.1 Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les éléments suivants :

- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est à jour au regard de la réglementation sociale et fiscale en vigueur et qu'il n'est pas en faillite. **Si le candidat est retenu, les justificatifs seront exigés.**

- Les références du candidat (**seules les références relatives au sujet de l'étude seront présentées**). Ces références détailleront pour chaque affaire :
 - o La localisation et la nature du projet
 - o Le type de mission exercée
 - o Le cas échéant, le nom et le titre du chargé de mission
 - o L'importance de l'opération en termes de coûts et délaisUne attention particulière sera apportée aux références concernant des études ayant abouti à des **réalisations concrètes** de réseaux d'irrigation, distribution d'eau brute, stockage ou pompage.

- Un descriptif des moyens logistiques proposés sur cette étude ainsi qu'un état des effectifs avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que le bureau d'études projette d'occuper effectivement pour l'exécution de l'étude.

- Le plan de charge de l'entreprise soumissionnaire comprenant la liste et le montant des opérations en cours et à venir en précisant le maître d'ouvrage ainsi que le début et la fin d'intervention de l'entreprise pour chaque opération.

3.2 Dossier technique et financier

Le dossier technique et financier contiendra :

- Un **mémoire technique** qui comprendra :
 - o La description détaillée de la **méthodologie** qui sera mise en œuvre lors de chaque phase ou éléments de mission et sa justification. Une attention particulière est à donner à la présentation et au chiffrage des différents préprogrammes de levés topographiques et géotechniques.
 - o Un **planning prévisionnel** retraçant sommairement les principales interventions lors de chaque phase et faisant apparaître les moments où le Soumissionnaire souhaitera prendre l'attache du maître d'ouvrage pour l'informer de l'avancement et, le cas échéant, lui soumettre des choix pour la suite de l'étude.
 - o Les **moyens humains** effectivement affectés à la mission et, en particulier, la désignation d'un référent ou « chargé de mission », chargé de tous les échanges avec le chef de projet représentant le maître d'ouvrage. Les coordonnées complètes du référent apparaîtront au bas de la couverture du mémoire technique.
- L'**offre financière** qui comprendra :
 - o Le **Cahier des Charges, à compléter des prix et délais.**
 - o Le **détail estimatif**, canevas annexé au cahier des charges, **à compléter et détailler.**
- Une **copie du dossier technique & financier en version numérique** compatible MS Windows, sur clé USB, CD ou DVD. Les fichiers constituant cette copie seront **modifiables** (.DOC, .XLS, SIG compatible MapInfo ou QGis DXF, etc.) l'exemplaire papier faisant foi.

Toutes les pièces papier du dossier technique et financier seront dûment paraphées, datées et signées.

Toute offre qui ne serait pas accompagnée des pièces prévues ci-dessus ou présentée de façon non conforme aux stipulations du présent règlement de consultation pourra être déclarée incomplète et écartée de l'appel à concurrence.

Le soumissionnaire doit impérativement répondre à la consultation de base. En complément, il pourra proposer des options pour des prestations complémentaires qu'il jugera utile. Pour chaque option proposée, le soumissionnaire fournira un descriptif de la mission ainsi qu'un détail du prix selon les différentes phases d'études et les délais supplémentaires éventuellement associés à cette prestation.

3.3 Indications pour l'établissement de l'offre financière

Le Cahier des Charges doit être complété :

- **Des montants de chaque phase** (chapitre 7, paragraphe 3) ;
- **Des délais de chaque phase** (chapitre 8).

Les tableaux du Détail Estimatif doivent être complétés, voire être adaptés si jugé nécessaire et si justifié.

4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

L'ensemble des pièces constituant le Dossier Technique et Financier visé plus haut sera placé dans une enveloppe cachetée portant mention du nom du candidat.

Cette enveloppe, ainsi que l'ensemble des pièces constituant le Dossier Administratif visé plus haut seront placés dans une enveloppe cachetée.

Les offres devront être remises contre récépissé ou adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, le cachet de la poste faisant foi, avant la date limite de remise des offres, au :

**Centre administratif de la province Sud
Direction du développement rural
Service de la sylviculture, de l'eau et de la lutte contre l'érosion
6, Route des Artifices
BP L1, 98 849 NOUMEA Cedex**

Outre l'adresse ci-dessus, l'enveloppe extérieure portera uniquement la mention suivante :

**« Offre pour Etudes de définition d'un projet d'hydraulique agricole portant sur la création d'un réseau d'eau brute sur la commune de Boulouparis en province Sud »
« A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES »**

La date limite de remise offres est fixée au :

Mardi 23 avril 2019 à 15h00 (UTC+11:00)

Les offres qui parviendront après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs à leur demande et contre récépissé.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée, complétée ou encore modifiée.

5 - Critères de jugement des offres

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des **critères pondérés suivants** :

- Le prix des prestations (pondération = 60%).
- La valeur technique de l'offre (pondération = 30%)
- Le délai de réalisation de l'étude (pondération = 10%)

Critère prix des prestations :

Dans un premier temps, les offres seront jugées sur la prestation de base puis, dans un second temps, en y intégrant les options ou variantes proposées.

La notation, sur 10, du prix des prestations s'effectuera de la manière suivante :

$Note = 10 \times (2 \times (\text{Montant de l'offre la plus basse}) / (\text{prix le moins disant} + \text{Montant de l'offre considérée}))$

Critère valeur technique :

La notation, sur 10, de la valeur technique sera le total de deux notes :

- Une note de 0 à 8 représentant la valeur du mémoire technique
- Une note de 0 à 2 représentant la qualité des références

Critère délais :

La notation, sur 10, du délai s'effectuera de la manière suivante :

$Note = 10 - 10 \times (\text{délai global} - \text{délai global mini}) / (\text{délai global maxi} - \text{délai global mini})$

Note globale

Chaque note sera multipliée par son coefficient de pondération. La somme des notes pondérées donnera une note globale sur 10.

La direction du développement rural de la province Sud, maître d'œuvre et représentant du maître d'ouvrage de cette opération, se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

6 - Visite de terrain

La visite sur le terrain n'est pas obligatoire, pour autant le titulaire ne pourra pas solliciter d'avenant au prétexte de la méconnaissance des lieux et du contexte.

7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'établissement de leur offre, les candidats pourront faire parvenir une demande, au plus tard 15 jours avant la date de fin de remise officielle des offres :

1/ Par E-mail à :

philippe.bonnefois@province-sud.nc,
eric.capdeville@province-sud.nc
gwenaelle.bourret@province-sud.nc

2/ soit téléphonique auprès de monsieur Philippe Bonnefois (tél. (687) 20.38.45, Eric Capdeville (tél. (687) 20.39.82 ou Gwenaëlle Bourret (tel. (687) 20.38.47) – (Prière de bien vouloir tenir compte du décalage horaire éventuel).

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les bureaux d'études qui se seront fait connaître lors du retrait du dossier de consultation.

8 - Documents joints

Documents joints :

- Cahier des Charges et ses annexes (notamment rapport d'Avant-projet-sommaire réseau de Boulouparis)
- Canevas du Détail Estimatif

Les études antérieures seront transmises sur simple demande du soumissionnaire auprès des personnes indiquées au § 7 – Renseignements complémentaires.